

12.1.2 Sciences sociales et humaines

Les sciences sociales et humaines englobent toutes les disciplines qui étudient les actions et les situations humaines, ainsi que les mécanismes sociaux, économiques et institutionnels touchant l'être humain. Les dépenses fédérales consacrées à ce domaine en 1984-85 sont estimées à \$771 millions, dont 82 % au titre des ASC et 18 % pour la R-D.

La plupart des dépenses fédérales pour les ASC dans ce domaine étaient allouées à la collecte de données, principalement dans le cadre des activités statistiques de Statistique Canada. Environ 86 % des dépenses au titre des ASC visaient des travaux intra-muros. En matière de R-D, 42 % des dépenses étaient consacrées à des projets intra-muros et 31 % à des travaux exécutés dans le secteur des universités et financés surtout par le Conseil de recherches en sciences humaines.

Les dépenses ont augmenté beaucoup moins vite dans le secteur des sciences sociales et humaines que dans le domaine des sciences naturelles et du génie. Depuis 1979-80, les dépenses en sciences sociales et humaines ont subi une hausse de seulement 56 %, l'accroissement ayant été de 86 % pour les ASC et de 53 % pour la R-D.

Les ressources humaines affectées à cette catégorie d'activités de S-T s'élevaient à 8,701 années-personnes pour les ASC et à 693 années-personnes pour la R-D.

Les activités des cinq principaux organismes fédéraux qui ont des projets dans ce domaine sont décrites à la section 12.3.

12.2 Principaux participants fédéraux dans le domaine des sciences naturelles et du génie

Cinq ministères et organismes fédéraux financent 58 % de toutes les activités en sciences naturelles et en génie. Les projets scientifiques et technologiques de ces ministères et organismes comprennent un grand nombre d'activités telles que des programmes intra-muros de recherches industrielles, la promotion du développement industriel, le financement de programmes de recherche fondamentale et de formation du personnel scientifique et l'exécution de recherches dans le cadre de leurs mandats respectifs.

12.2.1 Le Conseil national de recherches du Canada

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a été fondé en 1917. Son rôle est de créer et d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de développement économique, régional et social et en promouvant l'application. Avec des dépenses estimées de \$525 millions en 1984-85, le CNRC se classe au premier rang comme fournisseur de fonds pour les activités de S-T. Les dépenses du CNRC ont augmenté en tout d'environ 160 % depuis 1979-80 et de 20 % entre 1983-84 et 1984-85. Près de 67 % du budget de 1984-85 du CNRC est

consacré à des activités intra-muros, 25 % au secteur industriel, 6 % au secteur des universités et le reste à d'autres exécutants.

Deux programmes du CNRC comprennent un grand éventail d'activités scientifiques et technologiques: la recherche scientifique et industrielle et l'information scientifique et technique.

Recherche scientifique et industrielle. Ce programme englobe cinq activités: les recherches sur les compétences nationales dans le domaine des sciences naturelles et du génie, les recherches sur les problèmes ayant une importance économique et sociale, les recherches qui favorisent directement l'innovation et le développement industriels, les services nationaux et les recherches et services relatifs à la normalisation physique. Les divisions suivantes du CNRC sont dotées de laboratoires: sciences biologiques, recherches en bâtiment, chimie, génie électrique, énergie, génie mécanique, physique, le Centre canadien des sciences spatiales, l'Institut Herzberg d'astrophysique et l'Établissement aéronautique national.

Le CNRC a également plusieurs laboratoires régionaux:

- L'Institut de recherche maritime et sur les navires arctiques, St. John's (Terre-Neuve),
- Le Laboratoire de recherches de l'Atlantique, Halifax (Nouvelle-Écosse),
- L'Institut de génie des matériaux, Boucherville (Québec),
- L'Institut de biotechnologie des plantes (anciennement Laboratoire régional des Prairies), Saskatoon (Saskatchewan),
- Le Laboratoire de l'Ouest, Vancouver (Colombie-Britannique),
- L'Institut de recherche biotechnologique, Montréal (Québec).

En plus d'administrer des laboratoires qui effectuent des recherches relevant du mandat du CNRC et de contrats de recherche du secteur privé, le CNRC dirige le Bureau de développement industriel. Les dépenses estimées de ce bureau en 1984-85 sont de \$81 millions versés sous forme de subventions et de contributions dans le cadre de deux programmes d'aide à l'industrie: le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et le Programme des projets industrie/laboratoires (PPIL).

Le PARI offre différentes formes d'aide à l'industrie; par exemple, il peut payer le traitement des chercheurs responsables de certains projets dans de petites et moyennes entreprises et offrir des conseils techniques aux entreprises. L'industrie peut obtenir ces services partout au Canada dans une série de bureaux régionaux dont quelques-uns sont administrés sous contrat par des organismes de recherches provinciaux (voir section 12.5). Le PPIL vise à encourager les transferts technologiques des laboratoires du gouvernement et des universités vers les entreprises.

Dans son programme d'information scientifique et technique, le CNRC dirige l'Institut canadien d'information scientifique et technique (ICIST).